



BIENVENUE A L'ÉCOLE DU RAIL PERDU



ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

De la Grande Section au CM2
ÉCOLE DU RAIL PERDU

91 650 SAINT-YON

Tél: 01 69 94 03 52

Regroupement pédagogique de Mauchamps,
Saint-Sulpice-de-Favières et Saint-Yon.

Remettre la bibliothèque au milieu du village et de la chambre de l'enfant

Chers parents,

Nous avançons dans les phases de travaux pour renforcer l'attractivité de notre école :

Phase 1 : réhabilitation des 3 salles de classe (qui donnent sur la rue des Cosnardières),

Phase 2 : réhabilitation/construction d'un bâtiment accueillant la bibliothèque et la 4^{ème} salle de classe,

Phase 3 : construction d'un nouveau bâtiment accueillant la 4^{ème} salle de classe et des sanitaires neufs, construction d'un nouveau préau, démolition des anciens sanitaires et de l'ancien préau pour agrandir la cour, agrandissement de la bibliothèque qui occupe également l'emprise de l'ancienne 4^{ème} classe,

Phase 4 : phase en cours de préparation visant à transformer la cour de récréation en cour oasis (végétalisation, meilleur partage de la cour entre les différentes activités, égalité fille-garçon, ...),

La bibliothèque de l'Orient-Express propose dorénavant un espace de 100 m² également accessible aux enfants de l'école maternelle qui fréquentent l'accueil périscolaire. Nous nous inscrivons ainsi dans la grande cause départementale « **Bien grandir avec les mots** ».

En souhaitant à vos enfants un apprentissage constant des mots permettant une expression nuancée, des lectures inspirantes et une belle année scolaire.

Bien fidèlement,
Alexandre TOUZET
Maire de Saint-Yon



Respect des règles decirculation

Renforcer la sécurité de tous et particulièrement des enfants, c'est simple!

Circulation interdite sur la rue des Cosnardières
=> entre le croisement de la route de Breux et
après le parking de la mairie

=> pendant la période scolaire de 8h à 8h45 et
de 16h à 17h

=> pas de stationnement devant la mairie ou le
service technique pour déposer les élèves



Zone de rencontre :

- limitation de la vitesse à 20 km/h
- priorité accordée à la personne la plus vulnérable (le piéton est prioritaire par rapport au vélo et le vélo est prioritaire sur le véhicule motorisé)

Sécurité des enfants

A la sortie de l'école, les parents sont invités à la plus grande vigilance au regard de la sécurité de leurs enfants (et des autres !) : circulation importante, entrées et sorties du stationnement, stress du matin et du soir, ...



La place handicapée est réservée aux personnes handicapées

On ne jette pas son enfant dans le rond-point car il n'est pas un colis.

Transmission et respect des règles de politesse et de vie en société

**Si l'instruction relève essentiellement de l'Ecole,
l'éducation appartient en priorité aux parents.**

Beaucoup de parents sont attentifs à cette question. C'est très bien!
Rappelons qu'il est toujours utile de sensibiliser régulièrement son enfant sur son comportement (respect des règles de vie, comportement en classe, en récréation et à la cantine, politesse, gestion de sa frustration, ...)

Rappelons que la détente pendant le temps périscolaire (récréation, cantine, garderie) n'exclut pas le respect des intervenants et des autres élèves (gestion du bruit à la cantine, non-violence, ...)

Rappelons que la communauté éducative peut formuler des remarques et qu'il appartient aux enfants et aux parents d'en tenir compte !



**CE QUE NOUS NE VOULONS PLUS
ENTENDRE:**

« C'est à eux de gérer, c'est leur travail ! »

Les parents doivent s'adresser avec politesse aux autres parents et enfants ainsi qu'à la communauté éducative (enseignantes comme personnel périscolaire) !

On ne « règle pas ses comptes ».

On trouve des solutions entre adultes responsables.

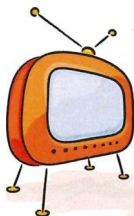


Comportements asociaux ou violents de certains enfants

**Une utilisation inadaptée des écrans (TV, jeux vidéo, tablette)
et un temps de sommeil insuffisant
sont souvent à l'origine de troubles du comportement.**



- Pas d'écran avant 3 ans (et d'écran 3D avant 5ans). Après cet âge, l'utilisation doit correspondre à un objectif précis et à un temps limité (l'écran n'est pas une garderie),
- Pas d'écran (ordinateur, TV, ...) dans la chambre,
- **Pas d'écran 1h30 avant le coucher et le matin avant l'école,**
- Les limites d'âge pour **les films** (12, 16 et 18 ans) et les jeux vidéo (3, 7, 12, 16 et 18 ans) s'appliquent à tous les enfants ! La limite d'âge de 12 ans pour **les jeux vidéo** implique souvent une possibilité de discuter en ligne et donc de faire potentiellement de mauvaises rencontres ...
- Avant 8 ans, le journal télévisé n'est pas adapté.



- **Réseaux sociaux:**

Depuis le 21 juillet 2026, les réseaux sociaux sont interdits aux moins de 15 ans.

De plus, la loi RGPD de mai 2018 a notamment pour objectif la protection des données personnelles des mineurs. Pour les enfants de moins de 15 ans, les sites n'ont pas le droit de collecter leurs données personnelles.



- **Quelques repères sur le temps de sommeil:**

De 4 à 12 mois: 16 heures de sommeil par jour

De 1 à 2 ans: 11 à 14 heures par jour,

De 3 à 5 ans: 10 à 13 heures par jour,

De 6 à 12 ans: 9 à 12 heures par jour,

De 13 à 18 ans : 8 à 10 heures par jour.



Le non-respect de ces règles entraîne des conséquences (nervosité, manque de concentration, agressivité, ...) pour votre enfant et, par conséquent, dégrade la qualité de vie et les apprentissages de tous.

Ensemble, maintenons la qualité de notre école !



INFORMATIONS PRATIQUES

Les horaires de l'école

Horaires de classe de l'école élémentaire du Rail Perdu lundi, mardi, jeudi, vendredi,
8 h 30 à 12 h / 14 h à 16 h 30

Les portes de l'école sont ouvertes 10 mn avant l'heure de classe.

Les temps périscolaires et la CCEJR

La Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) gère les temps périscolaires (inscription / facturation) ainsi que le centre de loisirs. De votre côté, vous gérez ces temps via votre portail famille.

Les temps périscolaires se découpent en 3 phases:

- le matin avant l'école,
- la pause méridienne avec le temps de restauration scolaire
- le soir après l'école.

1- la garderie du matin et du soir

L'accueil périscolaire est assuré par des animateurs de la CCEJR.

Les enfants sont accueillis :

- **le matin de 7h à 8h20** (votre enfant s'inscrit le matin même, pas de pré-inscription).

- **le soir de 16 h 30 à 19 h**

La pré-inscription est nécessaire pour l'accueil du soir, 48 h ouvrées avant le jour voulu.

Après la classe, l'enfant est confié aux parents par l'enseignant, ou l'ATSEM. Les enfants sont ensuite accompagnés à l'accueil périscolaire.

Toute présence est facturée.

2-La pause méridienne et la restauration scolaire

Deux services sont organisés à partir de 12 h.

Les documents concernant les P.A.I. sont disponibles sur le portail de la CCEJR.

Les menus sont consultables sur notre site internet: www.saint-yon.fr dans l'onglet école.

- Inscription automatique pour les enfants “au forfait”
- Inscription 48 h avant pour les repas à l’unité selon les périodes suivantes :

Périodes	Dates	Date d'ouverture des réservations
Septembre à décembre	Du 1 septembre au 18 décembre	3 août
Janvier à avril	Du 4 janvier au 2 avril	1er décembre
Mai à juillet	Du 19 mai au 2 juillet	31 mars

3-Le centre de loisirs

Le centre de loisirs de Boissy-sous-St-Yon accueille les enfants de 3 à 11 ans de 07h à 19h. Réservation obligatoire via le portail famille CCEJR.

Pour le mercredi : réservation au plus tard le dimanche précédent avant minuit, dernier délai.

Pour les vacances scolaires:

 Périodes	Dates	Date d'ouverture des réservations
Vacances d'automne	17 octobre au 2 novembre 2026	Du 1er au 27 septembre
Vacances de fin d'année	21 décembre 2026 au 1 janvier 2027	Du 2 au 30 novembre
Vacances d'hiver	8 février au 19 février 2027	Du 4 janvier au 24 janvier
Vacances d'avril	5 avril au 16 avril 2027	Du 22 février au 21 mars
Vacances d'été (juillet et août)	5 juillet 227	Du 19 avril au 31 mai

Contact CCEJR:

www.entrejuineetrenarde.org

Tél : 01 83 63 88 40

Tél : 01 83 63 88 39

Les horaires du bus



Le matin

COMMUNES	POINT D'ARRET	HEURE DE PASSAGE
Mauchamps	Mairie	7:45
St Sulpice de Favières	Ecole maternelle "Les tilleuls"	7:50
Saint Yon	Le haut fuyau	7:54
Saint Yon	Pont guérin	8:00
Saint Yon	L'aulnay	8:03
Saint Yon	Les cosnardières	8:07
Saint Yon	Ecole élémentaire du rail perdu	8:09
St Sulpice de Favières	Ecole maternelle "Les tilleuls"	8:27

Les horaires peuvent varier de quelques minutes. Nous demandons aux parents **d'être sur place avant l'heure indiquée**, afin d'éviter au chauffeur d'attendre.

Pour les enfants de l'école maternelle "Les Tilleuls" de Saint-Sulpice, en l'absence des parents le soir aux arrêts, ils seront déposés par l'accompagnatrice à l'école de Saint-Sulpice-de-Favières.

Pour les enfants de l'école primaire de Saint-Yon, les enfants seront déposés à l'arrêt du bus. L'accompagnatrice est déchargée de toute responsabilité.

Le coût de la carte de transport, facturé par Ile-de-France Mobilités est de 25,20 €

Le soir

COMMUNES	POINT D'ARRET	HEURE DE PASSAGE
St Sulpice de Favières	Ecole maternelle "Les tilleuls"	16:35
Saint Yon	Ecole élémentaire du rail perdu	16:43
Saint Yon	Les cosnardières	16:53
Saint Yon	L'aulnay	16:54
Saint Yon	Pont guérin	16:58
Saint Yon	Le haut fuyau	17:03
St Sulpice de Favières	Ecole maternelle "Les tilleuls"	17:07
Mauchamps	Mairie	17:20





Quatrième classe et nouveaux sanitaires



Nouveau préau